



Dans un discours devant les parlementaires, Joseph Dion Ngute, a rappelé l'engagement du gouvernement à lutter contre les pratiques de mauvaise gestion des deniers publics.

En effet, malgré les mesures prises pour prévenir la corruption, le pays continue de faire face à des détournements de fonds, causant un préjudice significatif à l'État. Dans un discours devant les parlementaires, le Premier ministre Joseph Dion Ngute, a rappelé l'engagement du gouvernement à lutter contre les pratiques de mauvaise gestion des deniers publics

Selon les données fournies par le Premier ministre, le Conseil de discipline budgétaire et financière a recensé un préjudice total subi par l'État d'environ 12,8 milliards de FCFA. Ces fonds auraient normalement été utilisés pour fournir des services essentiels tels que l'eau et l'énergie dans certaines régions du pays.

En parallèle, le Tribunal Criminel Spécial a enregistré 59 affaires liées à la corruption, qui ont abouti à des condamnations pécuniaires totalisant 26,5 milliards de FCFA au profit de l'État et de ses institutions. De plus, 9,6 milliards de FCFA ont été restitués au Trésor public dans le cadre de procédures judiciaires.

Le président de la Commission nationale anti-corruption, Dr Dieudonné Massi Gams, a fait part des défis auxquels l'organisation est confrontée. Avec un budget annuel insuffisant et des

ressources financières, matérielles et humaines limitées, la Commission ne peut pas opérer pleinement selon les attentes du peuple camerounais.

Cependant, certains observateurs politiques et sociaux du pays évoquent l'importance de mettre en œuvre l'article 66 de la Constitution, qui exige la déclaration des biens.